

Mutuelle obligatoire. FAMILLE

Par **DOUDA92**, le **29/04/2010** à **16:49**

Bonjour,

Je suis en CDI dans ma société, qui m'impose une mutuelle obligatoire. Je paie actuellement une mutuelle option seule.

Je me marie à Juin mon conjoint à déjà une mutuelle Obligatoire par sa société.

Mon entreprise m'impose le Tarif famille pour la mutuelle. Je devrais payer le double.

es ce vraiment obligatoire payer deux mutuelles?

Surtout que en plus mon conjoint ne paie pas quand il passe en famille.
merci